

## Chez TUI, voyagez avec le sourire!

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

## BOSNIE-HERZEGOVINE FORMALITÉS ADMINISTRATIVES\*

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité pour la durée du séjour.
- Pour un séjour inférieur à 90 jours, le visa n'est pas exigé.
- Pour les séjours de plus de 3 jours en Bosnie-Herzégovine les voyageurs doivent être inscrits auprès de la police dans les 48 heures après leur arrivée. Les hôtels procèdent à ces formalités pour le compte de leurs clients.
- Il est recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.
- Les mineurs voyageant seuls, avec un seul de leurs parents ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

## FORMALITÉS SANITAIRES

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

## FORMALITÉS COVID

Depuis le 26 mai 2022, toutes les restrictions sanitaires encadrant les déplacements vers la Bosnie-Herzégovine ont été levées. Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat de vaccination, de rétablissement ou un test négatif pour entrer sur le territoire de Bosnie-Herzégovine.

Aucun test de dépistage n'est exigé pour les voyageurs non-vaccinés.